

Généralités

La réception de la commande par le Fournisseur entraîne l'obligation pour celui-ci de se conformer aux présentes Conditions Générales d'Achat qui lui sont opposables nonobstant toutes clauses contraires énoncées dans ses propres conditions de vente. Toute dérogation aux présentes conditions d'achat doit faire l'objet d'un accord écrit et préalable de la part de l'Acheteur.

Les présentes conditions générales peuvent être complétées ou modifiées par des Conditions Particulières, énoncées dans la commande. En cas de contradiction entre les conditions, les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales.

Livraison

Sauf stipulation contraire écrite, les biens commandés sont livrés rendus à l'adresse indiquée sur la commande accompagnés d'un bordereau d'expédition suffisamment détaillé pour permettre leur identification.

Sécurité

Les biens et/ou prestations commandés seront conformes à toutes les règles de sécurité en vigueur en France et en Europe à leur date de livraison.

Transfert de propriété et des risques

De convention expresse le transfert de propriété des biens et/ou prestations, objet de la commande, s'opère à la réception, au lieu contractuel de livraison, seule faisant foi la signature sans réserve du bon de livraison émis par un représentant de l'Acheteur, dûment habilité.

Délai

Les délais ou dates de livraison indiqués à la commande sont de rigueur et le Fournisseur est considéré mis en demeure de plein droit par le seul dépassement du délai ou de la date mentionnée sur la commande, qu'elle qu'en soit la cause, le cas de force majeure excepté.

Pénalités

En cas de dépassement des délais contractuels, il sera appliqué des pénalités forfaitaires de 2 % du montant de la commande avec un minimum de 100 € par jour calendaire de retard. Ces pénalités ne seront ni libératoires ni exclusives de toutes autres indemnités à raison des dommages que l'Acheteur aura subis du fait de ce retard. L'Acheteur se réserve, en outre, le droit d'annuler sans indemnité tout ou partie de la commande.

Factures

La facturation est établie une fois par mois, et expédiée à l'adresse prévue à cet effet sur le bon de commande. Les factures pourront, dans les mêmes conditions d'établissement être transmises électroniquement dans le strict respect des dispositions réglementaires applicables, si une adresse électronique prévue à cet effet est indiquée sur le bon de commande.

Prix et paiement

Sauf dispositions contraires sur la commande, les prix sont fermes et non révisables, franco de port, de déchargement et d'emballage. Le délai de paiement est de 45 jours à compter

de la date d'émission de la facture, le paiement effectif intervenant à la fin du mois civil au cours duquel expirent ces 45 jours. En tout état de cause, celle-ci ne pourra pas être réglée moins de 15 jours après sa réception.

Propriété des études, plans, modèles et outillages

Les études, plans, modèles et outillages exécutés pour le compte de l'Acheteur, ou confiés par lui, demeurent de plein droit sa propriété exclusive. Ils ne peuvent, sans son autorisation écrite, être utilisés par le Fournisseur pour d'autres utilisations, ni être recopiés, reproduits ou transmis à des tiers. Le concept ne peut être repris à des fins commerciales.

Brevets, Contrefaçons

Le fournisseur garantit être titulaire, cessionnaire ou régulièrement licencié des droits de propriété intellectuelle éventuels portant sur le bien ou la prestation commandé, les biens comme les œuvres créées étant réputés livrés libres de tous droits notamment au titre de la propriété intellectuelle.

Le fournisseur s'engage à relever et garantir le cas échéant l'acheteur de toutes actions en contrefaçon dont il pourrait être l'objet de la part du propriétaire ou du cédant des droits.

Garantie et assurances

Le Fournisseur garantit que les biens et/ou prestations livrés sont exempts de tous vices, conformes aux normes, notamment environnementales et sécuritaires, et règlements en vigueur au jour de la commande, conformes aux fonctions spécifiées et aux besoins exprimés notamment en matière de performance et résultat, le tout pour une durée conforme à celle des garanties légales en vigueur dans les métiers de l'Acheteur.

Le Fournisseur est tenu d'intervenir sans délai et à ses frais pour remplacer tout élément défectueux ou permettre à sa fourniture d'atteindre les caractéristiques et performances contractuelles ou d'usage.

Le fournisseur reste responsable de tous dommages directs ou indirects causés par le bien livré, sa non livraison, l'exécution partielle ou défective des prestations commandées.

Le Fournisseur déclare être titulaire auprès d'une compagnie notoirement solvable de toutes les polices d'assurance nécessaires pour couvrir sa responsabilité et s'engage à en justifier à l'Acheteur sur simple demande.

Litiges

En cas de litige et à défaut de règlement amiable, le Tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve l'établissement émetteur est seul compétent pour en connaître, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Le droit applicable est le droit français.